



# PLAN DE ZONAGE RLPI

## COMMUNE : LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 7 février 2020

Echelle 1:7500

### RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

- ZONAGE RLPI**
- ZP1A : Cœurs historiques, sites patrimoniaux remarquables
  - ZP1B : Autres cœurs historiques
  - ZP2 : Centralités, pôles de vie
  - ZP3 : Trames vertes et bleues
  - ZP4 : Espaces naturels
  - ZP5 : Secteurs sensibles
  - ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
  - ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
  - ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
  - ZP7.3 : Axes d'entrées de ville au sein des sites patrimoniaux remarquables
  - ZP8 : Reste du territoire

### LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

▭ Limites de l'espace aggloméré

### LIMITES ADMINISTRATIVES

- ▭ COMMUNALE
- ▭ PARCELLE
- ▭ BÂTIMENT
- ▭ COURS D'EAU

Sources :  
© DGFiP Cadastre 2016  
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes

